



Commission canadienne  
des grains

Canadian Grain  
Commission

# Commission canadienne des grains

## Rapport sur les plans et les priorités

### 2010-2011

---

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et  
Ministre responsable de la Commission canadienne du  
blé

Canada





Commission canadienne  
des grains

Canadian Grain  
Commission

# Commission canadienne des grains

## Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011



Canada



## Table des matières

Message du ministre .....	1
Message du commissaire en chef .....	3
Section I – Aperçu de la Commission canadienne des grains .....	5
Raison d'être .....	5
Responsabilités .....	5
Résultat stratégique .....	6
Architecture des activités de programme .....	7
Sommaire de la planification .....	8
Priorités de la Commission canadienne des grains .....	9
Analyse du risque.....	13
Profil des dépenses.....	16
Crédit votés et postes législatifs dans le budget principal des dépenses..	18
Section II – Analyse des activités de programme .....	19
Résultat stratégique .....	19
Activité de programme 1 : Programme d'assurance-qualité .....	20
<i>Description de l'activité de programme.....</i>	<i>21</i>
<i>Faits saillants de la planification.....</i>	<i>21</i>
Activité de programme 2 : Programme d'assurance-quantité.....	23
<i>Description de l'activité de programme.....</i>	<i>23</i>
<i>Faits saillants de la planification.....</i>	<i>23</i>
<i>Bénéfices pour les Canadiens.....</i>	<i>24</i>
Activité de programme 3 : Programme de recherches sur la qualité des grains.....	25
<i>Sommaire de l'activité de programme.....</i>	<i>25</i>
<i>Faits saillants de la planification.....</i>	<i>26</i>
<i>Bénéfices pour les Canadiens.....</i>	<i>27</i>
Activité de programme 4 : Programme de protection des producteurs .....	27
<i>Sommaire de l'activité de programme.....</i>	<i>28</i>
<i>Faits saillants de la planification.....</i>	<i>28</i>
<i>Bénéfices pour les Canadiens.....</i>	<i>29</i>
Activité de programme 5 : Services internes .....	29
<i>Description de l'activité de programme.....</i>	<i>30</i>
<i>Faits saillants de la planification.....</i>	<i>30</i>
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	32
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	32



## Message du ministre

Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2010-2011. Le présent rapport explique en détail la manière dont la CCG entend utiliser les ressources mises à sa disposition pour protéger les intérêts des producteurs de grains et garantir la fiabilité du grain canadien sur les marchés nationaux et internationaux.



Depuis le début de son mandat, le gouvernement a travaillé d'arrache-pied avec nos partenaires des provinces et territoires et avec l'industrie en faveur de nos agriculteurs canadiens. J'emploie le terme « partenaires » de façon délibérée. Travailler côte à côte avec le secteur et les autres gouvernements sera toujours l'approche la plus rationnelle pour surmonter les difficultés actuelles et nouvelles tout en consolidant nos forces.

Il existe un autre partenariat solide qui vise à faire avancer les intérêts de nos agriculteurs. Les sept organismes qui composent le portefeuille du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) – Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada, Commission canadienne des grains, Commission canadienne du lait, Conseil des produits agricoles du Canada et Commission de révision agricole du Canada – ont chacun leur mandat particulier et poursuivent leurs propres activités. Parallèlement, ces organismes partagent certaines responsabilités, offrent des services aux mêmes clients et ont tous le même mandat général de soutenir l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada. Les employés du portefeuille exécutent leurs tâches avec le professionnalisme, le dévouement et le dynamisme que nos citoyens attendent et méritent.

À titre de ministre, les organismes partenaires du portefeuille du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada sont pour moi une source inépuisable de fierté. Leurs efforts concertés témoignent du pouvoir de la collaboration dans la création d'un secteur agricole lucratif et innovateur pour notre pays, et ce, même en temps de crise économique mondiale. Je vais continuer de m'en remettre au travail acharné et à l'expertise des organismes du portefeuille car, ensemble, nous concrétisons la promesse quant à l'avenir de l'industrie tout en favorisant l'économie canadienne et la qualité de vie des Canadiens.

**L'honorable Gerry Ritz**  
**Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et**  
**Ministre responsable de la Commission canadienne du blé**





## Message du commissaire en chef

Je vous présente le Rapport sur les plans et les priorités de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2010-2011. Depuis 1912, la CCG est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le réseau de manutention du grain canadien. Dans le cadre de ses activités, la CCG soutient un secteur du grain efficace et concurrentiel et maintient la réputation internationale dont jouit le Canada pour ce qui est de la constance et de la fiabilité de la qualité du grain qu'il produit. De plus, les droits des producteurs sont défendus grâce aux activités de protection des producteurs, ce qui favorise un traitement équitable au sein du réseau de manutention du grain agréé. Le présent rapport précise les plans de dépenses, les priorités et les résultats escomptés de la CCG pour l'exercice 2010-2011 en vue de garantir l'excellence et l'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs.



En tant que Commissaire en chef, je me réjouis d'avance du travail exemplaire constant accompli par la CCG pour répondre efficacement aux besoins des producteurs, de l'industrie et de l'ensemble des Canadiens. Le présent rapport expose la façon dont la CCG continuera d'exécuter son mandat aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* dans le contexte de l'évolution des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des besoins des utilisateurs finaux. À l'heure actuelle, on constate l'accentuation des exigences des marchés en ce qui a trait à la salubrité des grains ainsi que l'augmentation de la complexité des normes de salubrité. Par conséquent, la CCG s'efforcera non seulement de satisfaire aux exigences actuelles en matière de salubrité des grains, mais elle continuera d'évaluer, de définir et de forger ses rôles en ce qui concerne l'analyse, la surveillance et l'assurance de la salubrité du grain canadien.

Dans le présent rapport, la CCG s'engage à déployer des efforts pour que le système canadien d'assurance de la qualité du grain soit fidèle à sa réputation de meilleur au monde. La CCG prévoit y arriver en travaillant de concert avec les producteurs, les intervenants de l'industrie et les partenaires gouvernementaux en vue d'élaborer des technologies, des protocoles et un solide cadre de réglementation.

Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage au sujet des priorités, des initiatives et des plans de la CCG pour l'exercice 2010-2011 en vue d'assurer la salubrité, la fiabilité et la commercialisation du grain canadien ainsi que la protection des producteurs canadiens.

**Elwin Hermanson**  
**Commissaire en chef**  
**Commission canadienne des grains**



# Section I – Aperçu de la Commission canadienne des grains

---

## Raison d'être

La CCG est un organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG a pour **mandat** « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers ». La **vision** de la CCG est d'être un « chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs ». La CCG rend des comptes au Parlement par l'entremise de l'honorable Gerry Ritz, **ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**.

## Responsabilités

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG régleme la manutention de 21 grains<sup>1</sup> cultivés au Canada pour garantir que les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs céréaliers canadiens sont protégés. Le Système d'**assurance de la qualité** du grain (SAQG) du Canada administré par la CCG garantit la qualité et la salubrité uniformes et fiables des grains qui répondent aux besoins des marchés nationaux et internationaux. Un SAQG efficace est un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens de vendre leurs produits sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels. Ce système est essentiel aux producteurs qui peuvent ainsi obtenir le meilleur prix possible pour leurs grains. Le système d'**assurance de la quantité** des grains du Canada garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les installations agréées (silos terminaux et silos de transbordement), dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière. La CCG effectue des **recherches sur le grain** à l'appui du SAQG pour relever les problèmes émergents et permettre la commercialisation efficace du grain canadien, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière du Canada. En outre, la CCG a pour mandat de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection afin d'assurer le traitement équitable des **producteurs de grains** canadiens qui livrent leur grain aux manutentionnaires de grain et aux négociants en grains agréés.

Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. Au 30 septembre 2009, la CCG comptait 647 équivalents temps plein (ETP) et gérait 12 autres bureaux au Canada. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements au sujet du mandat et des responsabilités de la CCG sur le site Internet de la CCG à l'adresse suivante :

<http://grainscanada.gc.ca/>.

---

<sup>1</sup> Par grain on entend les semences désignées par règlementation aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cette définition inclut notamment : orge, haricots, sarrasin, canola, pois chiches, maïs, féveroles, graines de lin, lentilles, grain mélangé, moutarde, avoine, pois, colza, seigle, carthame, solin, graines de soja, graines de tournesol, triticales et blé.

## Résultat stratégique

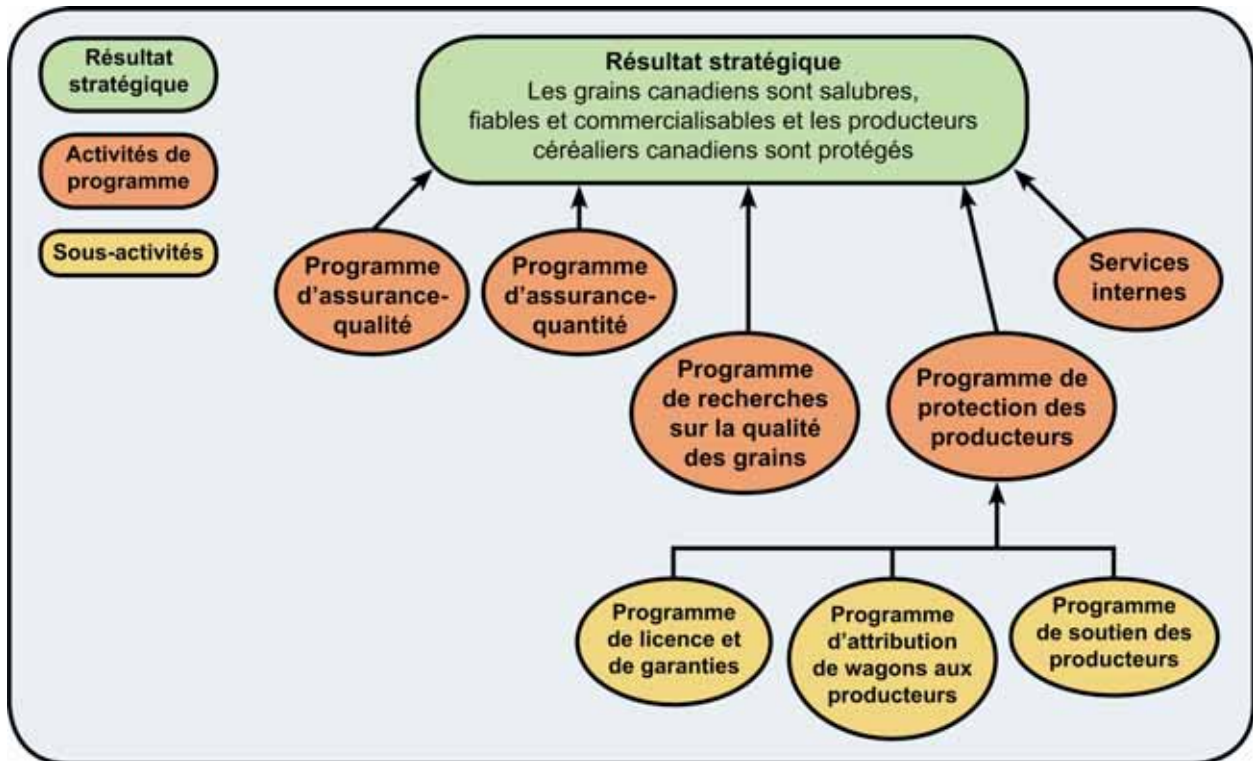
Pour s'acquitter de son mandat de façon efficace et faire une différence pour les Canadiens, la CCG cherche à atteindre le résultat stratégique suivant.

**Les grains canadiens sont salubres,  
fiables et commercialisables,  
et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.**

La CCG fait partie intégrante du fonctionnement de l'industrie céréalière canadienne et assure des grains de qualité et de salubrité uniformes et fiables qui répondent aux besoins des marchés nationaux et internationaux. Cette situation est particulièrement importante compte tenu que le Canada a exporté environ 14,81 milliards de dollars en céréales, grains et oléagineux en 2008. Le SAQG de la CCG est essentiel pour que les producteurs obtiennent le meilleur rendement possible de leur exploitation, et la CCG s'engage à fournir des services efficaces de protection des producteurs ainsi que des mesures de protection pour assurer aux producteurs de grains canadiens un traitement équitable lorsqu'ils livrent leur produit à l'aide du réseau de manutention du grain agréé. Les activités de la CCG appuient directement les efforts du Canada pour faire de son secteur agricole un chef de file de la salubrité et de la qualité des aliments, de la science et de l'innovation ainsi que de la gestion des risques opérationnels. En raison de son rôle de régulateur et d'arbitre tiers neutre, la CCG collabore avec presque tous les participants de l'industrie céréalière.

## Architecture des activités de programme

Le schéma suivant illustre l'Architecture des activités de programme (AAP) de la CCG. L'AAP est la structure de base pour la gestion et l'affectation des ressources aux divers programmes et activités destinés à atteindre les résultats escomptés. L'AAP de la CCG comporte cinq activités de programme, et chacune contribue au résultat stratégique de la CCG. Le programme de protection des producteurs est composé de trois sous-activités de programme.



## Sommaire de la planification

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des ressources financières et humaines prévues pour la CCG au cours des trois prochains exercices. Les dépenses prévues incluent le crédit annuel de 5,5 millions de dollars ainsi que les recettes prévues provenant des frais d'environ 37,1 millions de dollars. Les dépenses et les ETP prévus et présentés ci-dessous reflètent uniquement les autorisations obtenues jusqu'à ce jour, et ne correspondent pas aux besoins totaux en ressources. La CCG évalue actuellement les possibilités afin de s'assurer que le financement nécessaire au maintien des programmes est disponible. Pour l'exercice 2009-2010, la CCG a obtenu un montant total de 42,4 millions de dollars en soutien additionnel pour assurer le maintien des programmes. On ne prévoit aucun changement important aux programmes dans les années à venir.

### Ressources financières (en milliers de \$)

2010-2011*	2011-2012	2012-2013
42 577	42 589	42 589

### Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2010-2011	2011-2012	2012-2013
357	357	357

\* Les dépenses prévues diffèrent du budget principal des dépenses de l'exercice 2010-2011 en ce qui concerne les fonds non affectés, car elles incluent les recettes prévues provenant des frais d'environ 37,1 millions de dollars, alors que le budget principal des dépenses reflète la limite d'approbation associée aux revenus disponibles de 42,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011.

<b>Résultat stratégique</b>	
Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.	
<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Objectifs</b>
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable	Aucun cas
Niveau de satisfaction à l'égard des services de protection des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue

Le tableau suivant présente les dépenses prévues par activité de programme et associe les activités de programme de la CCG aux résultats du gouvernement du Canada.

Activité de programme <sup>1</sup>	Prévisions des dépenses (en milliers de \$) 2009-2010	Dépenses planifiées <sup>4</sup> (en milliers de \$)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada <sup>2</sup>
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	
Programme d'assurance-qualité	39 821	21 176	21 176	21 176	Économie innovatrice du savoir <sup>3</sup>
Programme d'assurance-quantité	12 045	8 479	8 479	8 479	Économie innovatrice du savoir <sup>3</sup>
Programme de recherches sur la qualité des grains	9 655	3 564	3 572	3 572	Économie innovatrice du savoir <sup>3</sup>
Programme de protection des producteurs	4 154	903	904	904	Marché sécurisé et équitable <sup>3</sup>
Services internes	13 115	8 455	8 458	8 458	S/O
<b>Dépenses prévues totales</b>	<b>78 790</b>	<b>42 577</b>	<b>42 589</b>	<b>42 589</b>	

<sup>1</sup> La description des activités de programme se trouve sur le site Internet du Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20102011/p2-fra.asp>.

<sup>2</sup> De plus amples renseignements sur les résultats du gouvernement du Canada sont fournis à l'adresse suivante : <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppq-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.

<sup>3</sup> D'autres renseignements sur la conformité de la CCG aux résultats du gouvernement du Canada se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/goco-rogoc-fra.htm>.

<sup>4</sup> Les dépenses prévues pour l'exercice 2010-2011 et les années futures comprennent seulement le crédit annuel de 5,5 millions de dollars et les recettes prévues provenant des frais d'environ 37,1 millions de dollars. En 2009-2010, la CCG a reçu un montant total de 42,4 millions de dollars en soutien additionnel pour assurer le maintien des programmes. On ne prévoit aucun changement important aux programmes dans les années à venir.

## Priorités de la Commission canadienne des grains

La CCG a fixé les priorités suivantes en matière d'opérations et de gestion; elles nécessiteront la plus grande partie de son attention et de ses ressources au cours de la période visée. Ces priorités et leurs initiatives stratégiques respectives visent à renforcer le SAQG, à atténuer les risques liés au programme (tels que décrits dans la section suivante), et à continuer d'exécuter

avec succès le résultat stratégique unique de la CCG qui est d'assurer que les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs sont protégés. On évaluera le niveau de rendement de la CCG en lien avec ces priorités au moyen du système d'évaluation du rendement établi par le Conseil du Trésor (dépasse les attentes, les satisfait, les satisfait en partie, les satisfait plus ou moins ou ne les satisfait pas). D'autres renseignements sur les priorités et leurs contributions aux activités de programme sont présentés dans la Section II du présent rapport.

<b>Résultat stratégique</b> Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.		
<b>Priorités opérationnelles</b>	<b>Type<sup>1</sup></b>	<b>Description</b>
<b>1. Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans le contexte de l'évolution constante des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des préférences et besoins des utilisateurs finaux</b>	Continu	<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b> Il s'agit d'une priorité car elle englobe la majorité des ressources de la CCG et l'exécution quotidienne des programmes et des services de la CCG nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Les plans visent à continuellement améliorer les modèles d'exécution des programmes et des services et à intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux protocoles relatifs à la prestation quotidienne de programmes et de services afin d'assurer l'exécution efficace et réussie du mandat de la CCG.</p> <p><b>Initiatives stratégiques pour donner suite à cette priorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la prestation quotidienne uniforme des programmes et des services à l'appui du mandat de la CCG.</li> <li>• Veiller à l'utilisation appropriée des protocoles de communication pour les statuts d'admissibilité des variétés et assurer l'intégrité statistique et l'alimentation adéquate des programmes de surveillance d'identification des variétés.</li> <li>• Continuer d'améliorer les modèles de prestation de services pour assurer la qualité des grains, y compris l'évolution axée sur les besoins et l'intégration du processus de vérification à l'intérieur du SAQG.</li> <li>• Continuer de déployer des efforts pour s'assurer que la main-d'œuvre de la CCG évolue afin qu'elle puisse satisfaire les exigences futures en matière de services.</li> </ul>
<b>2. Positionnement du SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés</b>	Continu	<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b> Les ajustements apportés au SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinent permettront d'assurer que le grain canadien demeure concurrentiel à l'étranger de même qu'au Canada et que les intérêts des producteurs soient protégés. Elle vise l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, de projets et de processus de recherche en vue de maintenir et de renforcer le SAQG canadien, de manière à assurer l'offre de produits salubres et fiables, notamment l'élaboration de technologies,</p>



nationaux et internationaux		<p>de protocoles et d'un solide cadre de réglementation de façon à ce que la CCG continue d'évoluer pour répondre aux besoins émergents et futurs.</p> <p><b>Initiatives stratégiques pour donner suite à cette priorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les effets de la biotechnologie végétale, notamment la présence de faible concentration (y compris la présence adventice), les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la moléculture végétale pour le SAQG du Canada, et clarifier le rôle de la CCG au sein de l'industrie et parmi les autres ministères du gouvernement comme fondement du développement technologique et des services de certification conformément à ce rôle.</li> <li>• Communiquer avec les producteurs, l'industrie et le gouvernement, les consulter et les aider à définir les rôles et les responsabilités visant à répondre aux changements législatifs, réglementaires et politiques de même qu'à surmonter les obstacles techniques liés au commerce.</li> <li>• Examiner et évaluer le SAQG et les exigences réglementaires pour les exportations en fonction de la destination et du transport pour en assurer la cohérence.</li> </ul>
3. Assurance de la salubrité du grain	Nouveau	<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b> Il s'agit d'une priorité en raison de l'accentuation des exigences des marchés en ce qui a trait à la salubrité des grains ainsi que de l'augmentation de la complexité des normes de salubrité des acheteurs et des autorités en matière d'inspection des aliments. Cette priorité comprend la surveillance et l'assurance de la salubrité du grain et la collaboration avec les partenaires du portefeuille d'AAC et des autres ministères et organismes du gouvernement en ce qui a trait à la définition des rôles.</p> <p><b>Initiatives stratégiques pour donner suite à cette priorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les exigences actuelles en matière de surveillance et d'assurance de la salubrité du grain et assurer l'attribution adéquate des ressources humaines et financières pour répondre aux demandes de services.</li> <li>• Évaluer et définir les rôles de la CCG relatifs à la surveillance et à l'assurance de la salubrité du grain sur les marchés nationaux et internationaux, et améliorer les services de tests, de certification et de surveillance de la CCG afin de soutenir ces rôles.</li> </ul>
<b>Priorités en matière de gestion</b>	<b>Type<sup>1</sup></b>	<b>Description</b>
1. Gestion efficace de l'effectif	Engagement préalable	<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b> La gestion efficace de l'effectif permettra à la CCG d'avoir des employés motivés et engagés qui possèdent les bonnes compétences, occupent les bons postes, et ce, au bon moment. Cette priorité englobe tous les éléments du Cadre de gestion de l'effectif de la CCG qui établissent les stratégies permettant de répondre aux besoins actuels et futurs en</p>

		<p>matière d'effectif et de satisfaire les objectifs de renouvellement de la fonction publique établis par le Bureau du Conseil privé.</p> <p><b>Initiatives stratégiques pour donner suite à cette priorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de déployer des efforts relativement à la planification efficace intégrée de l'effectif, au programme de perfectionnement professionnel et de reconnaissance du mérite (PPRM), aux Plans d'apprentissage personnel (PAP), et au développement des compétences. Cette priorité nécessite d'accorder une grande attention au renouvellement de la fonction publique, au recrutement, à la planification de la relève, au Système de gestion informelle des conflits (SGIC), à l'équité en matière d'emploi, au développement de la diversité et du leadership de même qu'au bien-être des employés et de la communication avec ceux-ci pour créer et conserver un milieu de travail sain en période d'incertitude et de changements.</li> </ul>
<p><b>2. Responsabilisation en matière de gestion</b></p>	<p>Engagement préalable</p>	<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b>          Cette priorité assurera la gestion responsable et intégrée de la CCG.</p> <p><b>Initiatives stratégiques pour donner suite à cette priorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une approche permettant d'établir une stratégie de financement stable et à long terme pour la CCG en éliminant la dépendance envers le financement ad hoc annuel (cerné en 2009-2010 comme une priorité autonome). De plus, la CCG établira une entente de financement pour les services en matière de ressources humaines fournis par AAC.</li> <li>• Déterminer un nombre raisonnable de secteurs prioritaires qui nécessitent des améliorations avant la vérification du cadre de responsabilisation de gestion (CRG) prévue pour l'automne 2010, et apporter ces améliorations.</li> <li>• Exécuter les fonctions de vérification interne et d'évaluation, y compris l'établissement d'un Comité ministériel de vérification.</li> <li>• Finaliser les plans de reprise des activités et d'intervention en cas d'épidémie et réaliser des exercices pour en vérifier l'efficacité.</li> </ul>

<sup>1</sup> **Type** se définit comme suit : **engagement préalable** – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** – engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le rapport.

## Analyse du risque

L'industrie canadienne du grain, la CCG et le SAQG opèrent dans un climat de changement constant. La CCG et le SAQG doivent être en mesure de s'adapter d'une façon mesurée et soignée au changement afin de conserver la réputation du Canada comme fournisseur constant de grains de qualité. La CCG adapte continuellement ses programmes et ses services en vue d'assurer une qualité et une salubrité du grain constantes et fiables répondant aux besoins des marchés nationaux et internationaux, et de veiller à ce que les producteurs de grains canadiens soient protégés.

La gestion du risque est une partie essentielle des processus de prise de décisions et de planification stratégique de la CCG. Alors que la majorité des risques encourus dans le cadre du travail de la CCG sont inhérents et constants, certains risques varient selon les changements dans l'environnement interne et externe. Les risques inhérents aux programmes et services de la CCG sont éliminés grâce à une surveillance continue et à des ajustements visant à établir les risques résiduels à des niveaux tolérables, ce qui permet de maintenir des normes de rendement élevées. Les commentaires fournis par les producteurs et les manutentionnaires, les transformateurs et les acheteurs de grains au Canada et à l'étranger, ainsi que les autres organismes gouvernementaux constituent un indicateur fiable et précoce des risques entraînés par les changements dans l'environnement externe.

Chaque année, on exécute une analyse approfondie de l'environnement afin de déterminer les menaces émergentes et les occasions d'amélioration. On cerne les activités permettant d'atténuer les menaces et d'aborder les occasions d'amélioration et on en établit l'ordre de priorité, pour ensuite les intégrer au travail de soutien, de gestion, de recherche et d'exploitation au cours des mois suivants. À la fin du cycle annuel, la capacité de la CCG de gérer le risque peut être mesurée par la constance du rendement élevé associé à ses services et à ses activités de programme.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG continuera d'élaborer et d'articuler sa politique de gestion intégrée du risque et son profil de risque organisationnel. La CCG a mis sur pied un groupe de travail interne responsable de la gestion intégrée du risque, qui doit déterminer et évaluer les risques de haut niveau, composer un tableau vaste et détaillé des risques qui guettent la CCG et s'assurer qu'il y a suffisamment de techniques d'atténuation du risque en place.

Le tableau suivant présente les principaux risques associés au programme de la CCG et fournit des exemples de stratégies utilisées pour atténuer ces risques et en tirer profit.

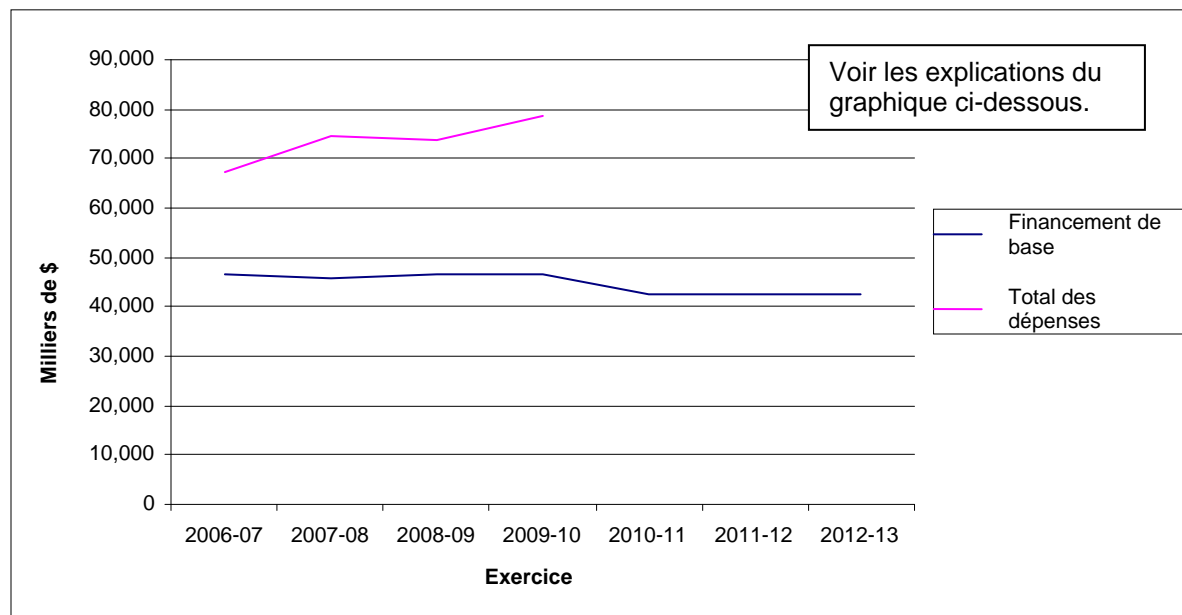
Principaux risques associés aux programmes	Lien avec les activités de programme	Exemples de stratégies d'atténuation des risques
<p>Il est possible que le SAQG du Canada ne soit pas conforme aux exigences des marchés du grain nationaux et internationaux ou qu'il soit incapable de s'y conformer pour assurer la qualité, la quantité et la salubrité du grain de façon fiable et constante.</p>	<p>Réussir à atténuer ce risque permet à la CCG d'atteindre les résultats escomptés associés au programme d'assurance-qualité et au programme d'assurance-quantité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG continue d'adhérer aux procédures du système de gestion de la qualité (SGQ) ISO. Cette stratégie comprend l'examen du rendement et des normes d'assurance de la qualité et de la quantité et permet à la CCG d'adapter la prestation de ses services en conséquence.</li> <li>• Des producteurs et des représentants de tous les secteurs de l'industrie céréalière continueront de se rencontrer dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités de produits spécifiques pour examiner et confirmer les normes visant les grains, assurant ainsi que les opinions des producteurs, des spécialistes en commercialisation, des acheteurs et des transformateurs soient prises en considération avant que des changements soient apportés au système canadien de classification.</li> <li>• La CCG continuera d'organiser des consultations avec les producteurs, les manutentionnaires, les acheteurs domestiques et étrangers et les transformateurs et de tenir compte de leurs commentaires au sujet du SAQG. Le maintien d'un mode de communication ouvert permettant d'obtenir des commentaires opportuns permet d'améliorer le SAQG actuel et d'assurer sa pertinence continue.</li> </ul>
<p>Il est possible que la capacité de la CCG en matière de sciences et de technologies ne puisse plus assurer la constance et la qualité supérieure du grain canadien sur les marchés nationaux et internationaux.</p>	<p>Réussir à atténuer ce risque permet à la CCG d'atteindre les résultats escomptés associés au programme d'assurance-qualité et au programme d'assurance-quantité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG tient compte des commentaires que le personnel de la CCG reçoit d'acheteurs, de transformateurs, de producteurs et de manutentionnaires du Canada et de l'étranger ainsi que des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est en vue de déterminer les priorités en matière de recherche et de renforcer le SAQG existant.</li> <li>• Afin de s'assurer que la capacité de la CCG en matière de science et de technologies reste à l'affût des nouveaux développements, le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) continuera de participer activement aux organisations scientifiques, universitaires, analytiques et à celles œuvrant au sein de l'industrie du grain à l'échelle nationale et internationale.</li> </ul>
<p>Il est possible que les programmes de protection des producteurs de la</p>	<p>Réussir à atténuer ce risque permet à la CCG d'atteindre les résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCG continuera d'examiner toutes les plaintes et de tenir compte des préoccupations des producteurs, de les consulter au sujet des programmes de protection des producteurs et d'évaluer leurs</li> </ul>

Principaux risques associés aux programmes	Lien avec les activités de programme	Exemples de stratégies d'atténuation des risques
<p>CCG ne permettent pas d'assurer que les producteurs soient payés équitablement pour la qualité et la quantité du grain livré et expédié.</p>	<p>associés au programme de protection des producteurs.</p>	<p>commentaires à cet égard.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme d'agrément continuera d'utiliser un plan de vérification axé sur les risques afin de déterminer les priorités en matière de vérification, de surveiller les niveaux de sécurité des titulaires de licence pour protéger les intérêts des producteurs, et de prendre d'autres mesures visant à protéger les producteurs au moyen des exigences en matière de licence.</li> <li>• La CCG continuera de déployer des efforts pour moderniser la réglementation et réduire les coûts obligatoires imposés au secteur céréalier, notamment aux producteurs, pour s'assurer que les lois, les programmes et les services de la CCG continuent de satisfaire les besoins changeants des producteurs canadiens et de l'industrie du grain de façon rentable et efficace.</li> </ul>
<p>Il est possible que l'effectif et le milieu de travail de la CCG ne soient pas conformes à ses besoins actuels et futurs.</p>	<p>Réussir à atténuer ce risque permet à la CCG d'atteindre les résultats escomptés associés à toutes les activités de programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation et la gestion des risques sont des stratégies incluses dans l'ensemble du processus de planification intégrée de l'effectif et des activités, qui a pour objectif de veiller à ce que la main-d'œuvre et les lieux de travail de la CCG s'harmonisent à ses besoins actuels et futurs. En allant de l'avant avec son plan des ressources humaines, la CCG continuera d'évoluer en ce qui a trait au recrutement, au maintien en poste et au perfectionnement des ressources humaines.</li> </ul>

## Profil des dépenses

La figure ci-dessous illustre les niveaux de financement accordé à la CCG de 2006-2007 à 2012-2013. Les deux variations représentées dans le graphique correspondent au financement de base et au total des dépenses.

### Total des dépenses par rapport au niveau de financement de base, de 2006-2007 à 2012-2013



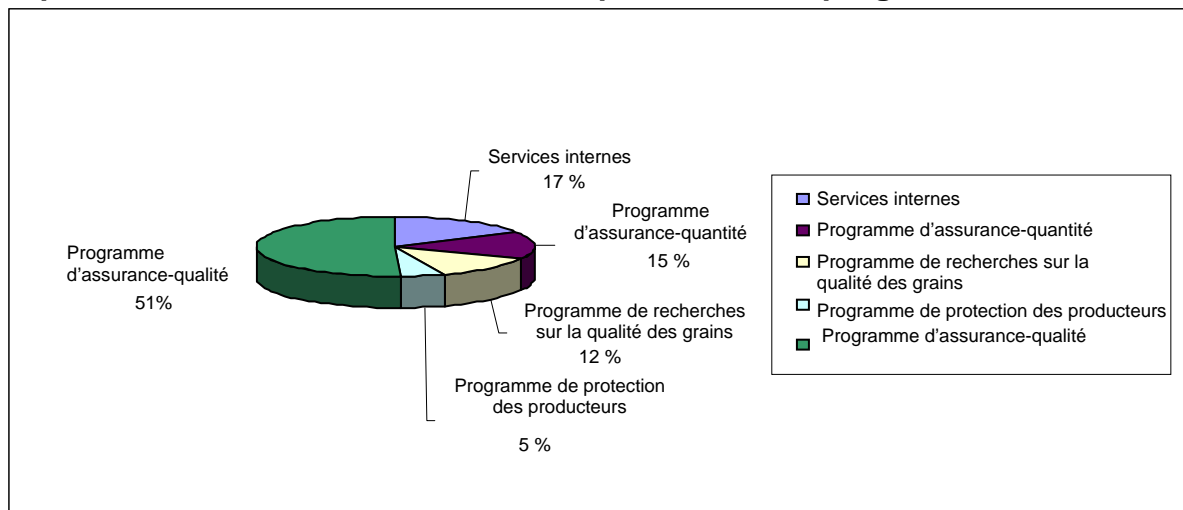
Pour l'exercice couvrant la période de 2006-2007 à 2009-2010, le total des dépenses reflète toutes les sources de financement de la CCG, y compris les crédits réalisés par le processus complet d'examen des prévisions budgétaires et les frais générés par la prestation de services. L'écart entre le total des dépenses et le financement de base illustre la dépendance de la CCG en matière de financement relatif aux crédits annuels et ponctuels. Le total des dépenses de 2010-2011 à 2012-2013 n'est pas représenté dans le graphique en raison de l'expiration du financement ad hoc. Pour les périodes de 2010-2011 et de 2012-2013, le graphique n'illustre que les autorisations obtenues jusqu'à ce jour (financement de base). Dans le passé, la CCG a reçu des crédits additionnels pour répondre aux exigences opérationnelles de façon ponctuelle. Par exemple, pour l'exercice 2009-2010, la CCG a reçu un montant total de 42,4 millions de dollars en soutien additionnel pour assurer le maintien des programmes. La CCG évalue actuellement les possibilités afin de s'assurer que le financement nécessaire au maintien des programmes est disponible pour répondre aux exigences opérationnelles et aux besoins en dotation est disponible. On ne prévoit aucun changement important aux programmes dans les années à venir.

Le financement de base d'un montant de 42,6 millions de dollars se compose partiellement de 5,5 millions de dollars en crédit annuel utilisé pour financer une partie des coûts associés au LRG et aux fonctions liées au poste de sous-commissaire. Les autres programmes relatifs à la qualité et la quantité du grain ainsi qu'à la protection des producteurs de l'organisme doivent

être financés par les recettes, qui sont principalement perçues lors de la prestation des services d'inspection et de pesée. Ces recettes dépendent des volumes annuels de grains qui peuvent varier jusqu'à 20 % d'une année à l'autre, ce qui entraîne un financement variable en fonction des recettes. Pour l'exercice 2010-2011, la CCG prévoit des recettes s'élevant à 37,1 millions de dollars générées par la manutention espérée de 50 millions de tonnes de grain. Toutefois, la CCG a, en raison de son mandat statutaire, des coûts fixes qui ne peuvent être éliminés ou réduits s'il y a une baisse des recettes. De façon à répondre aux besoins changeants de l'industrie du grain et à assumer les coûts opérationnels qui ne cessent d'augmenter, la CCG maintient un processus continu de limitation des coûts et réaffecte les ressources internes pour satisfaire les priorités nouvelles et émergentes.

La figure ci-dessous illustre la répartition des ressources financières de la CCG par activité de programme selon la prévision budgétaire de 2009-2010. Le programme d'assurance-qualité reçoit la plus grande partie du financement de la CCG. Bien qu'il existe une activité de programme particulière destinée à la protection des producteurs, il est important de signaler que les autres activités de programme de la CCG participent également au mandat global de la CCG en ce qui a trait à la protection des producteurs. Par exemple, les programmes d'assurance de la qualité et de la quantité sont essentiels pour que les producteurs puissent obtenir le meilleur rendement de leur grain. En raison des attentes régulières associées à chaque mandat, le pourcentage alloué à chaque activité de programme varie très peu d'une année à l'autre.

### Répartition des ressources financières par activité de programme 2009-2010



Le tableau suivant présente les postes votés et législatifs mentionnés dans le budget principal. Les postes votés et législatifs reflètent la comparaison par la CCG du financement approuvé d'année en année. En 2009-2010, la CCG a reçu 34,4 millions de dollars supplémentaires par le biais du budget supplémentaire des dépenses, allocation dont ne fait pas état le budget principal des dépenses.

### Crédit votés et postes législatifs dans le budget principal des dépenses

Poste voté ou législatif	Commission canadienne des grains	Budget principal 2010-2011 (en milliers de \$)	Budget principal 2009-2010 (en milliers de \$)
40	Dépenses de programme	<b>4 924</b>	4 756
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	<b>(120)</b>	(120)
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>590</b>	561
	<b>Total pour la CCG</b>	<b>5 394</b>	5 197



## Section II – Analyse des activités de programme

### Résultat stratégique

**Les grains canadiens sont salubres,  
fiables et commercialisables,  
et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.**

La CCG a un seul résultat stratégique, tel qu'il est mentionné ci-dessus, qui reflète l'exécution quotidienne des activités de programme de la CCG et les bénéfices à long terme que retirent les Canadiens du mandat et de la vision de la CCG. Toutes les activités de programme de la CCG contribuent à l'atteinte de ce résultat stratégique unique. À titre d'organisme de réglementation, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers. Afin d'établir dans quelle mesure elle atteint ce résultat stratégique, la CCG a cerné deux indicateurs de rendement et des objectifs connexes.

Indicateur de rendement	Objectif
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable	Aucun cas
Niveau de satisfaction à l'égard des services de protection des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue

Des producteurs et des représentants de tous les secteurs de l'industrie céréalière se rencontrent plusieurs fois par année dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités de produits spécifiques pour examiner et revoir les normes visant les grains afin d'en assurer la pertinence et la valeur pour ce qui est de faciliter la ségrégation, le mouvement et le transfert de propriété des grains. La CCG suit de près le degré de satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à l'uniformité du grain canadien en tenant compte des commentaires que reçoivent les employés de la CCG de la part des acheteurs et des transformateurs canadiens et étrangers. En outre, la CCG reçoit des commentaires directement des producteurs et des manutentionnaires de grain au sujet du SAQG. Les commentaires recueillis sont utilisés pour renforcer le SAQG et les programmes de protection des producteurs existants de manière à ce qu'ils demeurent pertinents.

La CCG est toujours déterminée à moderniser la réglementation et à réduire les coûts obligatoires imposés au secteur des grains, notamment aux producteurs. Avec la modernisation de la *Loi sur les grains du Canada* et du règlement connexe, la législation de la CCG, de même que les programmes et services mis en œuvre, continue de répondre aux besoins changeants des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne. En outre, la CCG peut atteindre son résultat stratégique et mener ses activités de programme de façon efficace.

La CCG compte cinq activités de programme qui reflètent la façon dont ses ressources sont allouées et gérées en vue d'atteindre les résultats escomptés. Les sections qui suivent présentent les objectifs de chaque activité de programme, les indicateurs de rendement et les résultats escomptés, de même que les plans et activités de la CCG qui permettront d'atteindre ces résultats. Par ailleurs, des renseignements relatifs aux ressources financières et non financières attribuées à chaque activité de programme de même qu'une description de la façon dont les priorités opérationnelles mentionnées dans la Section I s'harmonisent avec chaque activité de programme sont fournis. Les priorités en matière de gestion décrites dans la Section I soutiennent indirectement toutes les activités de programme et seront abordées dans le cadre de l'activité de programme portant sur les services internes.

## Activité de programme 1 : Programme d'assurance-qualité

Activité de programme : Programme d'assurance-qualité					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)
177	21 176	177	21 176	177	21 176

Nota : Les dépenses prévues et l'affectation des ETP prévues présentées ci-dessus correspondent aux autorisations obtenues jusqu'à ce jour et ne correspondent pas à la totalité des besoins en ressources. La CCG évalue actuellement les possibilités pour s'assurer que le financement nécessaire est disponible pour maintenir l'exécution des programmes.

Résultat attendu de l'activité de programme	Indicateur de rendement	Objectif
Garantie d'une qualité et d'une salubrité uniformes et fiables des grains en réponse aux attentes des marchés nationaux et internationaux	Nombre de plaintes justifiables au sujet de la cargaison par suite d'un manquement dans le système d'assurance de la qualité ou de la salubrité de la CCG	Aucune plainte justifiable au sujet de la cargaison
Priorités opérationnelles qui s'harmonisent avec cette activité de programme		
<ol style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans le contexte de l'évolution constante des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des préférences et besoins des utilisateurs finaux</li> <li>Positionnement du SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés nationaux et internationaux</li> <li>Assurance de la salubrité du grain</li> </ol>		

## **Description de l'activité de programme**

Le SAQG du Canada assure une qualité uniforme et fiable des grains de manière à répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux. La prestation quotidienne des services d'inspection et de classement du grain, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, de même que les programmes et les services de soutien scientifiques et techniques, font partie intégrante d'un SAQG efficace. Le SAQG du Canada est continuellement adapté aux besoins finaux des acheteurs nationaux et internationaux de grains canadiens, ainsi qu'aux changements structurels constants de l'industrie céréalière de manière à maintenir la réputation du Canada à titre de fournisseur constant d'un grain de qualité. Un SAQG efficace est un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens de réussir leurs ventes sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels. Le système est essentiel aux producteurs qui peuvent ainsi obtenir le meilleur prix possible pour leurs grains.

## **Faits saillants de la planification**

Le programme d'assurance-qualité soutient directement l'exécution continue du mandat de la CCG et lui est nécessaire pour atteindre son résultat stratégique consistant à assurer la salubrité, la commercialisation et la fiabilité du grain canadien. Le rendement de la CCG durant la période de référence sera mesuré en fonction du résultat escompté, de l'indicateur de rendement et de l'objectif mentionnés ci-dessus. La CCG prévoit atteindre son objectif de rendement qui consiste à ne recevoir aucune plainte justifiable au sujet de la cargaison par suite d'une défaillance dans le système d'évaluation de l'assurance de la qualité et de la quantité de la CCG. En vue de se rapprocher du résultat escompté et d'atteindre son objectif, la CCG prévoit poursuivre la prestation des activités et des services suivants :

- Maintien et mise en place d'un système de gestion de la qualité efficace, conformément à la norme ISO 9001:2008. La conformité aux procédures ISO du Système de gestion de la qualité inclut l'examen régulier des processus d'assurance-qualité pour permettre à la CCG d'ajuster les procédures de service et de déterminer ou de régler la formation en conséquence.
- Inspection et classement des grains au moyen de normes régulièrement mises à jour et approuvées, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*.
- Remise de certificats et de documents à la suite de l'inspection des exportations de grains pour rassurer les vendeurs et les acheteurs au sujet de la qualité et de la salubrité d'une cargaison de grain canadien.
- Accomplissement d'essais pour assurer que les grains entreposés dans les silos canadiens agréés et les grains destinés à l'exportation sont exempts d'infestation.
- Prestation d'un service d'appel neutre pour les utilisateurs de wagons de producteurs et les exploitants de silos primaires et terminaux et de silos de transbordement qui contestent le classement attribué par les inspecteurs de la CCG.
- Gestion d'un processus de résolution des plaintes relatives aux différends en matière de qualité de cargaisons de grains.
- Réalisation d'enquêtes à la demande des expéditeurs et des producteurs pour assurer la satisfaction de la clientèle.

La prestation quotidienne constante des activités et des services mentionnés ci-dessus constituera toujours l'aspect principal de cette activité de programme, et il s'agit du premier objectif de la priorité opérationnelle n° 1 (exécution continue du mandat de la CCG). Les

initiatives stratégiques additionnelles décrites dans le cadre de la priorité opérationnelle n° 1 ont pour objectif d'améliorer la prestation d'activités et de services liés à cette activité de programme et d'intégrer les nouvelles technologies et nouveaux protocoles au SAQG.

Il est nécessaire de résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés la CCG et le SAQG pour accomplir cette activité de programme de même que pour atteindre le résultat stratégique de la CCG. Les initiatives stratégiques décrites dans le cadre de la priorité opérationnelle n° 2 ont pour but d'assurer l'adaptation du SAQG du Canada en fonction de ces difficultés, pour faire en sorte qu'il demeure pertinent sur les marchés nationaux et internationaux. Ces initiatives appuient directement la capacité à long terme de la CCG d'atteindre les résultats escomptés associés à l'activité de programme.

Il existe une demande accrue en ce qui concerne l'analyse particulière des cargaisons de grain en raison du resserrement progressif des règlements internationaux en matière de salubrité des aliments. Les acheteurs de grain canadien exigent de plus en plus une analyse plus rigoureuse et rapide des toxines, des résidus chimiques et des éléments traces dans les cargaisons. Les plans élaborés dans le cadre de la priorité opérationnelle n° 3 abordent l'évaluation actuelle et future des exigences de la CCG en matière de surveillance et d'assurance de la salubrité du grain pour garantir l'attribution adéquate des ressources humaines et financières visant à répondre à ces demandes de services. Il faut, entre autres, donner la priorité aux procédures analytiques sur la salubrité du grain du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) en ce qui concerne la certification ISO/IEC 17025 en vue d'assurer la reconnaissance à l'échelle internationale des programmes d'assurance de la salubrité du grain de la CCG.

### **Bénéfices pour les Canadiens**

Le programme d'assurance-qualité de la CCG permet à l'industrie céréalière canadienne de contrôler la qualité et favorise l'amélioration des possibilités de commercialisation du grain canadien. La qualité du grain fait référence à la qualité de la transformation finale, à la salubrité et la propreté du grain et, dans certains cas, à la composition de variétés dans les expéditions de grains. La CCG continuera de donner de la formation, des conseils techniques et des renseignements sur les questions d'assurance-qualité des grains et de transférer la technologie sous forme de méthodes validées aux producteurs et aux intervenants de l'industrie, dans la mesure du possible. Le programme d'assurance-qualité appuie non seulement l'accomplissement du mandat de la CCG, mais donne aussi au Canada un avantage concurrentiel viable sur les marchés mondiaux du grain. On trouve de plus amples renseignements sur le programme d'assurance-qualité à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm>.

## Activité de programme 2 : Programme d'assurance-quantité

Activité de programme : Programme d'assurance-quantité					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)
71	8 479	71	8 479	71	8 479

Nota : Les dépenses prévues et l'affectation des ETP prévues présentées ci-dessus correspondent aux autorisations obtenues jusqu'à ce jour et ne correspondent pas à la totalité des besoins en ressources. La CCG évalue actuellement les possibilités pour s'assurer que le financement nécessaire est disponible pour maintenir l'exécution des programmes.

Résultat attendu de l'activité de programme	Indicateur de rendement	Objectif
Assurance uniforme et fiable de la quantité des expéditions de grains canadiens	Nombre de plaintes justifiables au sujet des cargaisons en raison d'un manquement du système d'évaluation de la quantité de la CCG	Aucune plainte justifiable au sujet de la cargaison
<b>Priorités opérationnelles qui s'harmonisent avec cette activité de programme</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans le contexte de l'évolution constante des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des préférences et besoins des utilisateurs finaux</li> <li>Positionnement du SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés nationaux et internationaux</li> </ol>		

### Description de l'activité de programme

Le système d'assurance de la quantité des grains du Canada garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les installations agréées (silos terminaux et silos de transbordement) afin de satisfaire aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur. La prestation quotidienne des services de pesée des grains, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, constitue une part importante du système d'assurance de la quantité. La CCG fournit un soutien technique continu au système d'assurance de la quantité pour en conserver la pertinence et répondre aux exigences changeantes de l'industrie.

### Faits saillants de la planification

Le résultat escompté général de la présente activité de programme est la garantie d'une quantité uniforme et fiable des expéditions canadiennes de grain. La prestation des services et des programmes de pesée est un élément essentiel à la réalisation du mandat de la CCG et au

SAQG canadien. Le rendement de la CCG durant la période de référence sera mesuré en fonction de l'indicateur de rendement et de l'objectif mentionnés ci-dessus. La CCG prévoit atteindre son objectif de rendement, qui consiste à ne recevoir aucune plainte justifiée au sujet de la cargaison par suite d'une défaillance dans le système d'évaluation de l'assurance de la qualité et de la quantité de la CCG. En vue de se rapprocher du résultat escompté et d'atteindre son l'objectif, la CCG prévoit poursuivre la prestation des activités et des services suivants :

- Prestation de services de pesée et de services de comptabilisation des stocks de grains et exécution de programmes d'inspection des systèmes de pesée pour maintenir un SGQ efficace conformément à la norme ISO 9001:2008. Cela comprend l'examen régulier des processus d'assurance-quantité pour permettre à la CCG d'ajuster les procédures de service et de déterminer ou de régler la formation en conséquence.
- Surveillance pour assurer le maintien de la quantité et de la ségrégation des grains expédiés en vertu des systèmes de ségrégation.
- Tenue à intervalles réguliers de pesées de contrôle officielles pour tous les stocks entreposés dans un silo terminal ou un silo de transbordement agréé.
- Préparation de rapports officiels de déchargement aux silos terminaux et aux silos de transbordement agréés pour authentifier les cargaisons reçues. Ces rapports sont utilisés par le Service de règlement des différends.
- Gestion du système de comptabilisation des stocks de grains pour l'industrie afin de donner des renseignements exacts sur les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement agréés.
- Gestion du Service de règlement des différends pour aider les producteurs et l'industrie céréalière à obtenir un dédommagement pour le grain perdu durant le transport par wagons ou le déchargement.
- Gestion des processus de résolution des plaintes au sujet des quantités de grain exporté pour maintenir la satisfaction des clients.

Ces activités font partie de la priorité opérationnelle n°1 (prestation continue de services prévue par la *Loi sur les grains du Canada*) et permettent d'atteindre le résultat stratégique de la CCG qui vise à assurer que les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et que les producteurs sont protégés.

Le programme d'assurance-quantité de la CCG doit être harmonisé avec les exigences évolutives de l'industrie céréalière et être en mesure de les satisfaire pour assurer avec efficacité l'uniformité et la fiabilité des expéditions canadiennes de grain. À cette fin, la CCG continuera de recueillir, d'interpréter et de distribuer des données au sujet des wagons et à produire des données fiables sur la quantité de grain de manière à répondre aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs. En outre, la CCG continuera de donner des conseils techniques ainsi que d'établir et de tenir à jour des normes d'assurance-quantité des grains qui évoluent en fonction des procédures de pesée et des normes de l'équipement. Les ajustements apportés aux programmes de pesée, aux procédures et à l'équipement garantissent la fiabilité du SAQG du Canada et l'établissement d'un bon cadre de réglementation (priorité opérationnelle n° 2).

### **Bénéfices pour les Canadiens**

Le programme d'assurance-quantité contribue directement à l'atteinte du résultat stratégique de la CCG en faisant en sorte que les grains canadiens soient fiables et commercialisables et que les producteurs céréaliers canadiens soient protégés. La CCG établit et tient à jour des normes d'assurance-quantité des grains qui évoluent en fonction des procédures de pesée et des

normes de l'équipement. Le programme d'assurance-quantité du grain est utile aux Canadiens puisqu'il leur permet d'obtenir des conseils techniques, de la formation et des renseignements portant sur les questions d'assurance-quantité en vue de répondre aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'assurance-quantité, consultez le site Web à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm>.

### Activité de programme 3 : Programme de recherches sur la qualité des grains

Activité de programme : Programme de recherches sur la qualité des grains					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)
30	3 564	30	3 572	30	3 572

Nota : Les dépenses prévues et l'affectation des ETP prévues présentées ci-dessus correspondent aux autorisations obtenues jusqu'à ce jour et ne correspondent pas à la totalité des besoins en ressources. La CCG évalue actuellement les possibilités pour s'assurer que le financement nécessaire est disponible pour maintenir l'exécution des programmes.

Résultat attendu de l'activité de programme	Indicateur de rendement	Objectif
Recherche et développement dans les domaines de la qualité et de la salubrité des grains afin d'améliorer le SAQG du Canada	Évaluation globale des travaux de recherche sur la quantité et la qualité des grains entrepris, parrainés ou encouragés par la CCG	« Excellent » sur l'échelle suivante : excellent, bon, moyen ou mauvais
<b>Priorités opérationnelles qui s'harmonisent avec cette activité de programme</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans le contexte de l'évolution constante des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des préférences et besoins des utilisateurs finaux</li> <li>Positionnement du SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés nationaux et internationaux</li> <li>Assurance de la salubrité du grain</li> </ol>		

#### Sommaire de l'activité de programme

Conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG est tenue d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. Le Laboratoire de recherches sur les

grains (LRG) de la CCG effectue des recherches à l'appui du SAQG pour trouver des solutions aux nouvelles difficultés et pour faciliter la mise en marché des grains canadiens, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne. Le LRG étudie les méthodes d'évaluation de la qualité et de la salubrité des grains, les nouveaux facteurs de qualité et de salubrité, et les normes applicables aux grains. En outre, le LRG se charge du Programme d'échantillons de récolte. La recherche sur la qualité et la salubrité des grains appuie l'amélioration continue du SAQG.

### **Faits saillants de la planification**

Le résultat attendu pour cette activité de programme est la conduite de travaux de recherche et de développement dans le domaine de la qualité et de la salubrité des grains, dans le but d'améliorer le SAQG du Canada. Le rendement de la CCG durant la période de référence sera mesuré en fonction de l'indicateur de rendement et de l'objectif mentionnés ci-dessus. La CCG vise l'excellence sur l'échelle de rendement suivante : excellent, bon, moyen ou mauvais. La présente activité de programme est essentielle à la pertinence du SAQG du Canada et contribue directement à l'atteinte du résultat stratégique de la CCG consistant à garantir un grain fiable, salubre et commercialisable.

Afin de mesurer son rendement durant la période de référence, la CCG continuera de :

- Suivre de près les projets entrepris au LRG grâce au système de gestion de projets de la CCG. Des rapports d'étape ou de mise à jour et des rapports définitifs de projet permettent de suivre officiellement l'état d'avancement, les résultats, l'analyse des écarts par rapport au coût, les produits livrables, le calendrier, les risques et les leçons retenues d'un projet en vue d'aider le directeur-promoteur et le Comité de direction de la CCG à surveiller la progression et les résultats des projets.
- Participer à plusieurs tests de rendement externes pour obtenir des évaluations impartiales concernant l'exactitude et la précision des données du LRG.

Les besoins changeants de l'industrie céréalière canadienne offrent de nouvelles possibilités au secteur de la recherche et au système d'assurance-qualité de la CCG. On a constaté un changement marqué quant au type de cultures produites et à leur utilisation, de même qu'une demande accrue de méthodes objectives et non visuelles d'identification des variétés. Le grain est de plus en plus vendu en fonction de ses caractéristiques, et le nombre de demandes d'évaluation non visuelle et objective de la qualité du grain et des facteurs de salubrité a augmenté. La recherche et la répartition des ressources au LRG font constamment l'objet d'adaptation pour résoudre les problèmes émergents, pour améliorer l'efficacité, pour réduire les coûts et pour améliorer la capacité de la CCG de faire des analyses. Les initiatives stratégiques décrites dans le cadre des priorités opérationnelles n° 2 et n° 3 fourniront une orientation pour l'exécution des activités de recherche du LRG durant la période de planification.

La capacité de la CCG en matière de science et technologie doit en tout temps anticiper et répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux pour faire en sorte que les grains canadiens demeurent salubres, fiables et commercialisables. À cette fin, la CCG continuera de surveiller la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait au SAQG grâce aux commentaires que le personnel de la CCG reçoit d'acheteurs, de transformateurs, de producteurs et de manutentionnaires du Canada et de l'étranger. Les commentaires recueillis sont utilisés pour déterminer les priorités de recherche afin de renforcer le SAQG existant de manière à ce qu'il reste pertinent.



## Bénéfices pour les Canadiens

La recherche menée et parrainée dans le cadre de la présente activité de programme permet l'élaboration de méthodes reconnues pour évaluer la qualité et la salubrité de tous les grains de même que l'élaboration de protocoles et de spécifications d'essais objectifs pour appuyer le système canadien de classement et faciliter la diversification des utilisations finales des grains Canadiens. La recherche effectuée dans le cadre de cette activité de programme facilite également la diversification finale des grains canadiens. Ainsi, il sera possible de continuellement adapter le SAQG du Canada pour assurer la qualité et la salubrité des grains de manière à répondre aux besoins finaux et à combler les attentes en matière de transformation des acheteurs nationaux et internationaux de grains canadiens. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de recherches sur la qualité des grains, consultez le site Web à l'adresse suivante : <http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm>.

## Activité de programme 4 : Programme de protection des producteurs

Activité de programme : Programme de protection des producteurs					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)	Ressources humaines (ETP)	Dépenses prévues (en milliers de \$)
8	903	8	904	8	904

Nota : Les dépenses prévues et l'affectation des ETP prévues présentées ci-dessus correspondent aux autorisations obtenues jusqu'à ce jour et ne correspondent pas à la totalité des besoins en ressources. La CCG évalue actuellement les possibilités pour s'assurer que le financement nécessaire est disponible pour maintenir l'exécution des programmes.

Résultat attendu de l'activité de programme	Indicateur de rendement	Objectif
Satisfaire les producteurs à l'égard du réseau de manutention du grain	Réponse de la CCG aux plaintes des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue
Priorités opérationnelles qui s'harmonisent avec cette activité de programme		
<ol style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans le contexte de l'évolution constante des marchés nationaux et internationaux, des percées technologiques et des préférences et besoins des utilisateurs finaux</li> <li>Positionnement du SAQG pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés nationaux et internationaux</li> <li>Assurance de la salubrité du grain</li> </ol>		

## Sommaire de l'activité de programme

Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection visant à garantir le traitement équitable des producteurs de grains. Parmi ceux-ci figurent le programme d'agrément et de garantie, l'attribution de wagons de producteurs aux producteurs et aux groupes de producteurs souhaitant expédier eux-mêmes leur grain ainsi que des mesures de liaison avec les producteurs, notamment le système d'appel concernant la qualité du grain. En outre, la CCG compile et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre de la vente des grains et des décisions concernant la mise en marché. Les autres activités de programme de la CCG contribuent elles aussi au mandat global de la CCG en ce qui a trait à la protection des producteurs.

## Faits saillants de la planification

Le résultat global attendu du programme de protection des agriculteurs est la défense des droits des producteurs, de façon à traiter équitablement ces derniers au sein du réseau de manutention du grain. Le rendement de la CCG durant la période de référence sera mesuré en fonction de l'indicateur de rendement et de l'objectif mentionnés ci-dessus. Durant la période de référence, la CCG prévoit qu'il n'y aura aucune plainte non résolue ou non entendue. La CCG continuera d'évaluer ses programmes et ses services en vue de répondre aux besoins changeants des producteurs et de l'industrie céréalière. Dans la mesure du possible, des modifications seront apportées afin d'encourager la mise en place d'un secteur céréalier innovateur, concurrentiel et moins dispendieux, dans l'intérêt des producteurs.

En vue d'atteindre le résultat escompté et l'objectif associés à l'activité de programme de même que le résultat stratégique de la CCG visant à assurer la protection des producteurs de grains canadiens, la CCG prévoit poursuivre la réalisation des trois sous-activités de programme suivantes à l'appui du mandat :

### *Programme d'agrément*

La CCG certifie et réglemente les silos primaires et terminaux, les silos de transformation et de transbordement, ainsi que les négociants, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*. Les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs en cas de défaut de paiement. L'agrément permet également aux producteurs qui livrent leur grain à un silo primaire d'obtenir un paiement en fonction du classement et de la teneur en impuretés déterminés par un inspecteur de la CCG, plutôt que par le manutentionnaire de grain. En outre, les titulaires de licence doivent produire des données sur la manutention du grain, conformément au *Règlement sur les grains du Canada*, pour faciliter les activités de déclaration statistique de la CCG. Le résultat attendu de cette sous-activité de programme est la conformité au régime d'agrément, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*. La CCG continuera d'améliorer l'examen approfondi et l'application des normes de sécurité afin d'atténuer les risques associés à l'administration du programme de sécurité.

### *Programme d'attribution de wagons aux producteurs*

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du règlement connexe, la CCG fournit un mécanisme de rechange pour la livraison du grain aux producteurs et aux groupes de

producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leur grain. La CCG a la responsabilité exclusive de l'attribution de wagons de producteurs pour les grains relevant du mandat de la Commission canadienne du blé (CCB) et pour les grains hors-CCB. La CCG collabore de près avec la CCB, les sociétés céréalères et les sociétés ferroviaires pour faire en sorte que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps opportun. Cette sous-activité de programme vise à fournir aux producteurs et groupes de producteurs un mécanisme de rechange pour la livraison du grain.

#### *Programmes de soutien des producteurs*

La CCG a créé un réseau de renseignements et de vérification de la conformité pour garantir la justesse et l'équité des transactions relatives aux grains. Cette sous-activité comporte de nombreux programmes et activités, notamment la médiation ou l'arbitrage en ce qui a trait aux plaintes des producteurs portant sur les transactions avec les compagnies céréalères agréées, la réinspection des échantillons à la demande des producteurs, l'enquête sur les plaintes relatives à la qualité et aux impuretés, et la collecte et la mise à jour des données portant sur la qualité du grain et sur la manutention du grain en vue de les présenter aux producteurs et aux autres intervenants intéressés afin de faciliter les ventes des producteurs et les décisions relatives à la mise en marché. Les programmes de soutien des producteurs visent à compenser correctement les producteurs pour la qualité et la quantité du grain expédié par l'entremise du réseau de manutention du grain agréé. Au cours de la période de planification, la CCG continuera de consulter les producteurs au sujet des activités et des services fournis et d'obtenir leurs commentaires en ce sens.

#### **Bénéfices pour les Canadiens**

Le programme de licence, le programme d'attribution de wagons aux producteurs et les programmes de protection des producteurs contribuent directement à faire en sorte que les producteurs canadiens de grain soient correctement rémunérés pour la qualité et la quantité du grain livré et expédié. De plus amples renseignements sur les programmes de protection des producteurs et les bénéfices pour les Canadiens sont présentés à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm>.

### **Activité de programme 5 : Services internes**

<b>Activité de programme : Services internes</b>					
<b>2010-2011</b>		<b>2011-2012</b>		<b>2012-2013</b>	
<b>Ressources humaines (ETP)</b>	<b>Dépenses prévues (en milliers de \$)</b>	<b>Ressources humaines (ETP)</b>	<b>Dépenses prévues (en milliers de \$)</b>	<b>Ressources humaines (ETP)</b>	<b>Dépenses prévues (en milliers de \$)</b>
71	8 455	71	8 458	71	8 458

Nota : Les dépenses prévues et l'affectation des ETP prévues présentées ci-dessus correspondent aux autorisations obtenues jusqu'à ce jour et ne correspondent pas à la totalité des besoins en ressources. La CCG évalue actuellement les possibilités pour s'assurer que le financement nécessaire est disponible pour maintenir l'exécution des programmes.

## **Description de l'activité de programme**

Les services internes regroupent des activités et des ressources administrées à l'appui des besoins des programmes et autres obligations d'une organisation. Les groupes sont les suivants : les services de gestion et de supervision, les services de communications, les services juridiques, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion financière, les services de gestion de l'information, les services de technologie de l'information, les services d'immobilisation, les services du matériel, les services d'acquisition ainsi que les services de voyage et autres services administratifs. Les services internes comportent seulement les activités et les ressources qui s'adressent à l'ensemble d'une organisation et non celles destinées seulement à un programme.

## **Faits saillants de la planification**

Les services internes sont des activités habilitantes qui permettent à la CCG d'exécuter ses programmes et ses services essentiels pour atteindre le résultat stratégique. La CCG n'a pas officiellement établi de résultats escomptés, d'indicateurs de rendement et d'objectifs pour cette activité de programme. Toutefois, puisque les services internes sont des activités habilitantes, le rendement peut être mesuré en grande partie en fonction de la capacité de la CCG à atteindre les résultats escomptés liés à son résultat stratégique et aux autres activités de programme. Dans le cas des autres secteurs, le rendement peut être mesuré en assurant un suivi des activités par rapport aux objectifs de diverses initiatives à l'échelle du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG axera ses efforts et ses ressources sur les points suivants :

- Gestion efficace de l'effectif
  - Le Cadre de gestion de l'effectif (CGE) de la CCG détermine l'orientation et le point de mire par l'établissement de stratégies destinées à répondre aux besoins en matière de ressources humaines pendant que l'organisme s'efforce d'offrir d'excellents services à ses clients. La CCG prévoit se concentrer davantage sur les objectifs touchant le renouvellement de la fonction publique établis par le Bureau du Conseil privé, le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement des employés, la planification de la relève, l'équité en matière d'emploi, le développement de la diversité et du leadership de même que le bien-être des employés et la communication en vue de créer et de maintenir un milieu de travail agréable en période d'incertitude et de changement.
- Mécanisme de financement stable et durable
  - Chaque année depuis 1999, la CCG a eu besoin de fonds ad hoc additionnels du gouvernement afin de s'acquitter de son mandat. La CCG continuera de travailler de concert avec AAC et les organismes centraux du gouvernement du Canada pour établir un arrangement en matière de financement optimal à long terme en vue d'éliminer son besoin de financement annuel ad hoc. Pour ce faire, il faudra notamment poursuivre la définition des activités bénéfiques pour les secteurs privé et public et élaborer une approche de recouvrement des coûts et des frais d'utilisateur. Un financement durable est essentiel pour que la CCG puisse remplir ses responsabilités imposées par la loi et maintenir sa capacité de faire partie intégrante de l'exécution efficace d'un SAQG canadien au profit des producteurs, de l'ensemble de l'industrie céréalière et de la population canadienne. En outre, la CCG doit arriver

à une entente de financement en ce qui concerne les services des ressources humaines fournis par AAC.

- Priorités et évaluation du cadre de responsabilisation de gestion
  - Le plan d'action VIII CRG de la CCG (<http://grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/maf-cgr/maf8-cgr8-1-fra.htm>) s'articule autour des résultats de la ronde V de l'évaluation du CRG et il donne un aperçu des initiatives actuelles et futures visant les modifications ou les améliorations jugées nécessaires. Bien que la CCG s'engage à améliorer de façon continue tous les aspects de la gestion, elle continuera d'axer ses efforts sur les trois principaux éléments, soit la qualité des rapports au Parlement, l'efficacité de la gestion des risques organisationnels et l'efficacité de la fonction de vérification interne.
- Fonctions de vérification interne et d'évaluation
  - Au cours de l'exercice 2010-2011, la CCG poursuivra la mise en œuvre de ses fonctions de vérification interne et d'évaluation. On mettra sur pied un comité ministériel de vérification, on entreprendra l'exécution du plan de vérification axé sur les risques, et on élaborera un plan d'évaluation.
- Planification en matière de sécurité
  - La CCG prévoit finaliser les plans de reprise des activités et d'intervention en cas de pandémie et mène des exercices pour en vérifier l'efficacité.
- Communication
  - La CCG continuera de travailler avec les partenaires du portefeuille d'AAC, les organismes gouvernementaux provinciaux et les organismes centraux pour établir et entretenir des relations de même que pour accroître la connaissance du mandat et des activités de la CCG au Canada et auprès de ses clients internationaux. Notamment, il faudra poursuivre les efforts en vue d'élaborer et mettre en place des outils de communication efficaces pour souligner les activités de la CCG, promouvoir l'image de la CCG et consulter les producteurs et autres intervenants.

## **SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

---

### **Tableaux de renseignements supplémentaires**

*Les tableaux de renseignements supplémentaires qui se trouvent dans le Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011 sont présentés sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse suivante :*  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-fra.asp>.

**Achats écologiques**

**Évaluations et vérifications internes**

**Sources de recettes disponibles**

**Sommaire des dépenses en immobilisations selon l'activité de programme**